

2023-05-22-N01

Nombre de Membres : 8

Présents : 5

Votants : 5

Nomenclature : 9.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**REGIE DES EAUX DE LA
VILLE MILLAS**

Le **22 mai 2023**, le Conseil d'Exploitation de la Régie communale de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Olivier SENYARICH.

Date de la convocation : 12/05/2023

Présents : Sébastien COGNARD, Claude FORCADE, Dominique NOGUES, Vivien PETIT, Olivier SENYARICH.

Excusés : Monique BOHER, Joseph NOGUERA, Christophe SALVY.

Jacques GARSAU, Maire, avec voix consultative.

a été nommé secrétaire de séance : Sébastien COGNARD.

**COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(RPQS)**

Le Président,

Rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Informe que les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces deux services, notamment par leur mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Présente les rapports annuels 2022 relatifs aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230522-2023-05-22-N01-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Le Conseil d'Exploitation,

OUI le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels 2022 relatifs aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif,

PRECISE que les rapports susdits n'appellent aucune observation particulière,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Olivier SENYARICH**



Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous Préfecture de Prades le

Le Président

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Affiché le

Notifié le

Accuse de réception en préfecture
066-216601088-20230522-2023-05-22-N01-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2023



Commune de Millas



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

EXERCICE 2022

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 1 sur 28



1. Introduction	4
2. Caractérisation technique du service	5
2.2. Description Générale	5
2.2.1. Missions	5
2.2.2. Horaires	6
2.2.3. Moyens humains	6
2.2.4. Règlements de service	6
2.2. Estimation de la population desservie	6
2.3. Nombre d'abonnés	6
2.4. Eaux brutes	8
2.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau	8
2.4.2. Achats d'eaux brutes	9
2.5. Eaux traitées	9
2.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	9
2.5.2. Production	10
2.5.3. Achats d'eaux traitées	10
2.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	10
2.5.5. Autres volumes	11
2.5.6. Volume consommé autorisé	11
2.6. Linéaires de réseaux de desserte (hors branchements)	12
3. Tarification de l'eau et recettes du service	13
3.1. Modalités de tarification	13
3.2. Facture d'eau type (D102.0)	14
3.3. Recettes	15
3.4. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	15
3.5. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)	16
4. Indicateur de performance	17
4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
4.3. Indicateurs de performance du réseau	20
4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	22



4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
4.3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
4.3.6.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée (P151.1)	24
4.3.7.	Taux de réclamations (P155.1)	25
4.3.8.	Autres indicateurs	25
5.	Financement des investissements	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
7.	Annexes.....	28

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 3 sur 28



1. Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est rédigé conformément à l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 (dite Loi « Barnier ») relative au renforcement de la protection de l'environnement pour informer annuellement de manière transparente les usagers du prix et de la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Le RPQS comprend des indicateurs techniques et financiers établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 et par la circulaire d'application du 28 avril 2008.

Le Maire doit présenter au Conseil Municipal, pour adoption, un RPQS pour le service public d'eau potable et un RPQS pour le service public d'assainissement en application de l'article L-22245 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces RPQS sont ensuite mis à disposition du public sur l'affichage de la mairie, sur le site internet de la mairie et sur le site de de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ». Ces indicateurs sont renseignés sur SISPEA à l'adresse suivante : <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/66108/>.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 4 sur 28



2. Caractérisation technique du service

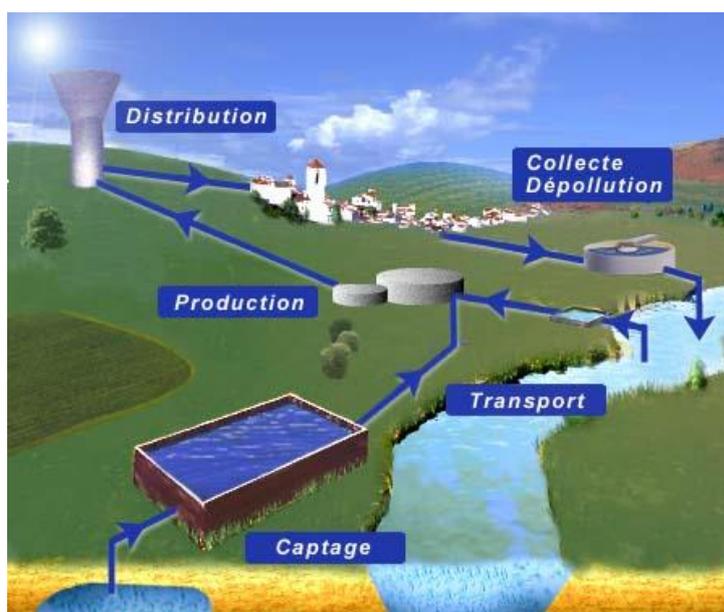
2.2. Description Générale

Lors de sa séance du 13 Avril 2007, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer la Régie des Eaux pour gérer directement les services publics de distribution de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

2.2.1. Missions

La Régie des Eaux assure les missions suivantes :

- Gestion de l'eau potable : la production au niveau du forage Font de la Mille, la protection du forage, le traitement, le transport, le stockage et la distribution ;
- Gestion de l'assainissement : la collecte, le transport, le traitement des effluents à la station de traitement des eaux usées, le contrôle de conformité des logements, l'élimination des boues produites ;
- Gestion de la relation clientèle : création et résiliation des contrats d'abonnement, facturation, réalisation de devis sur le domaine public pour les abonnés (raccordement au réseau public d'eau potable et d'assainissement, pose d'un système de comptage, mise en conformité eau potable et assainissement...) et suivi des travaux, conseils aux usagers, avis d'urbanisme...



L'assainissement non collectif est géré par le SPANC66 (Service Public d'Assainissement Non Collectif) situé 3 Boulevard Clairfont, Bâtiment G, 66350 Toulouges disponible par téléphone au 04.68.37.23.73.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 5 sur 28



2.2.2. Horaires

La Régie des Eaux est disponible par mail regiedeseaux@mairie-millas.fr et par téléphone au 04.68.57.40.06 aux jours et horaires suivants :

- du lundi au jeudi : 8h – 12h et 14h – 18h,
- le vendredi : 8h – 12h et 14h – 17h.

Une permanence d'ouverture au public est disponible à la mairie de Millas située à l'adresse Place de l'Hôtel de Ville au 2^{ème} étage les jours et heures suivants :

- lundi et mercredi : 10h – 12h et 15h45 – 17h45,
- le vendredi : 10h – 12h et 15h45 – 16h45,
- mardi et jeudi : sur rendez-vous uniquement.

En cas d'urgences, vous pouvez contacter 7j/7 et 24h/24 le service d'astreinte au 04.68.57.40.06.

La Régie des Eaux dispose d'un site internet à l'adresse : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/> où sont disponibles l'ensemble des informations et documents utiles.

2.2.3. Moyens humains

Le service est composé de 3 équivalents temps plein.

2.2.4. Règlements de service

Le Conseil Municipal a délibéré le 20 décembre 2016 le Règlement du service de distribution d'eau potable et le 19 novembre 2013 le Règlement du service d'assainissement.

2.2. Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable devrait desservir **4 324** habitants au **31/12/2022 (4 584 au 31/12/2021)***.

Il est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

***Source INSEE – Populations légales au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023**

2.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 171** abonnés au **31/12/2022 (2 115 au 31/12/2021)**.

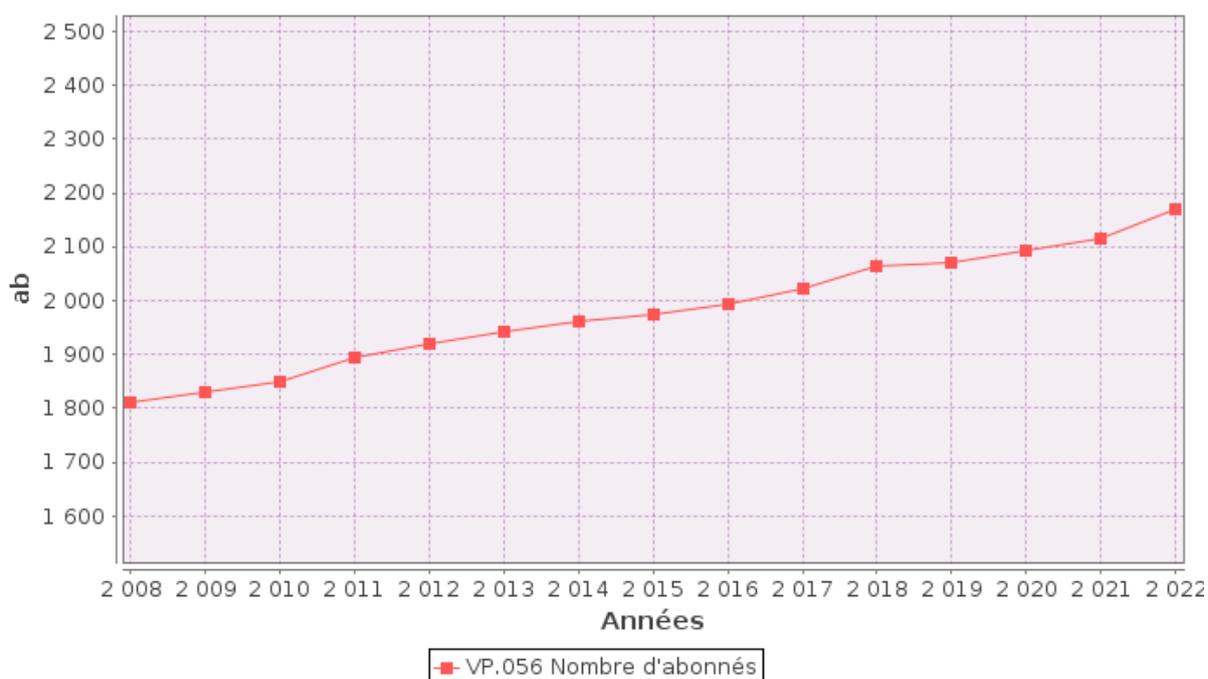


Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés domestiques 31/12/2022	Nombre total d'abonnés non domestiques 31/12/2022	Nombre total d'abonnés total 31/12/2022	Variation en %
Millas	2 115	2 171	0	2 171	2,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **81,91 abonnés/km au 31/12/2022 (79,81 abonnés/km au 31/12/2021)**.

Le nombre d'habitants par abonné, indicateur D101.0, (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,99 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2021)**.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **92,60 m³/abonné au 31/12/2022 (93,43 m³/abonné au 31/12/2021)**.





2.4. Eaux brutes

2.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **467 384 m³** pour l'exercice **2022** (**526 744 m³** pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
FORAGE FONT DE LA MILLE	Nappe du Pliocène	100m³/h	526 744	467 384	-11,3

L'Arrêté Préfectoral 716/89 du 3 mai 1989 autorisait un débit nominal de 100m³/h, un volume journalier prélevable de 2400m³/j et un volume annuel de 876 000m³/an.

L'Arrêté Préfectoral 716/89 a été révisé le 24 juin 2022 par l'Arrêté Préfectoral DDTM/SER/2022174-0002 modifiant le volume maximum annuel prélevable avec la mise d'un échéancier jusqu'en 2027 (voir tableau ci-dessous).

Prescriptions applicables pendant la période transitoire							
m ³ /h	m ³ /j	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
		m ³ /an					
100	2400	495 505	469 799	444 093	418 387	392 681	366 975
Volumes annuels cumulés pour l'UG, par année, pendant la période transitoire							

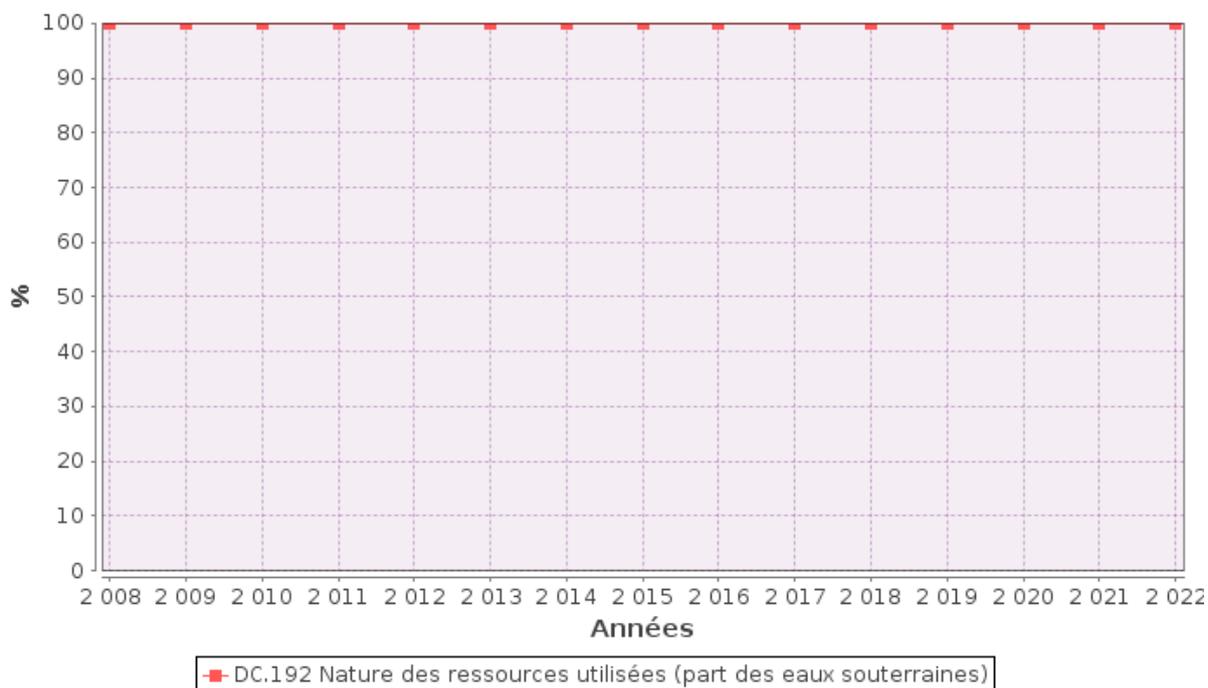
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
 66170 MILLAS
 TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
 Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
 Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
 Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement
 Page 8 sur 28

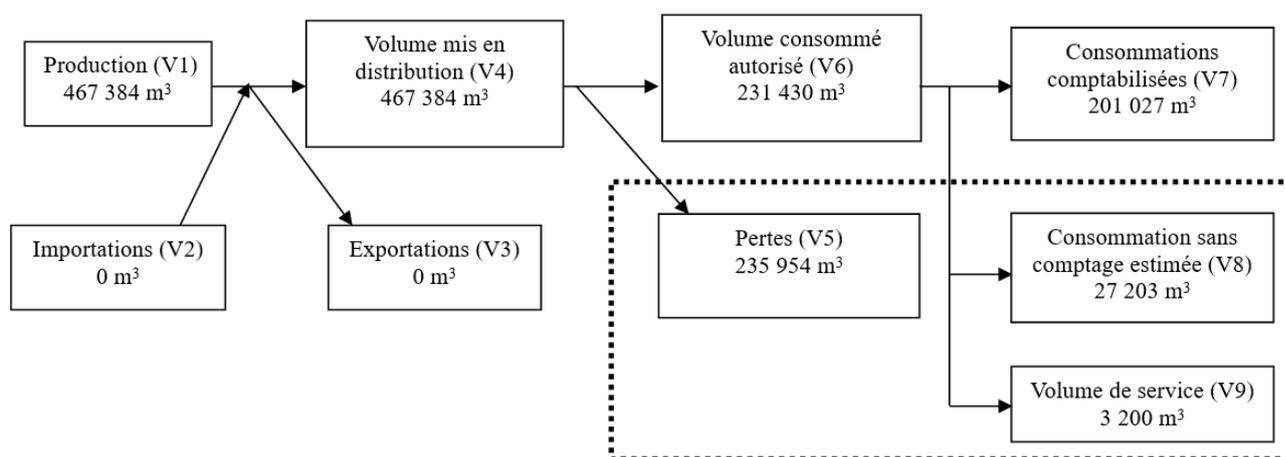


2.4.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eaux brutes.

2.5. Eaux traitées

2.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

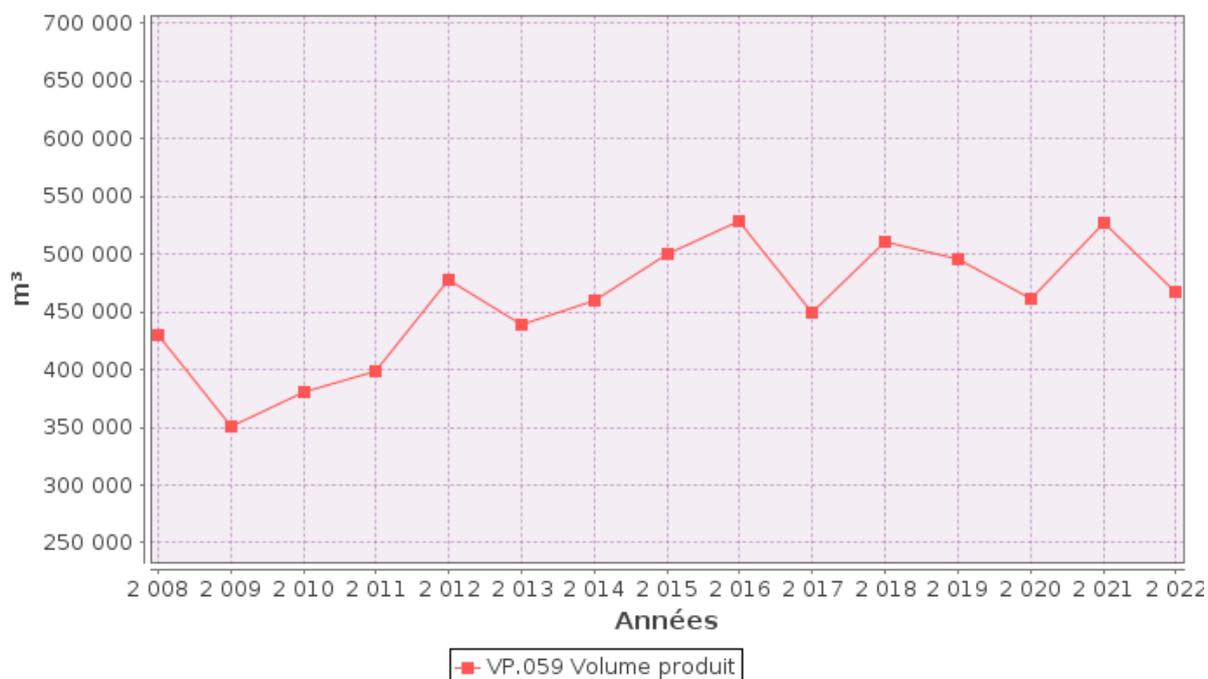
Page 9 sur 28



2.5.2. Production

Le service ne possède pas de station(s) de traitement.

Le volume prélevé au forage Font de la Mille est directement traité en sortie de forage via une désinfection par chlore gazeux conformément à l'arrêté préfectoral 2014072-0015 du 13 mars 2014. Le volume produit correspond donc au volume prélevé. Le service public d'eau potable a prélevé **467 384 m³** pour l'exercice **2022** (**526 744 m³** pour l'exercice 2021).



2.5.3. Achats d'eaux traitées

Le service n'achète pas d'eaux traitées.

2.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	197 604	201 027	1,7%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total vendus aux abonnés (V7)	197 604	201 027	1,7%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0

REGIE DES EAUX de MILLAS

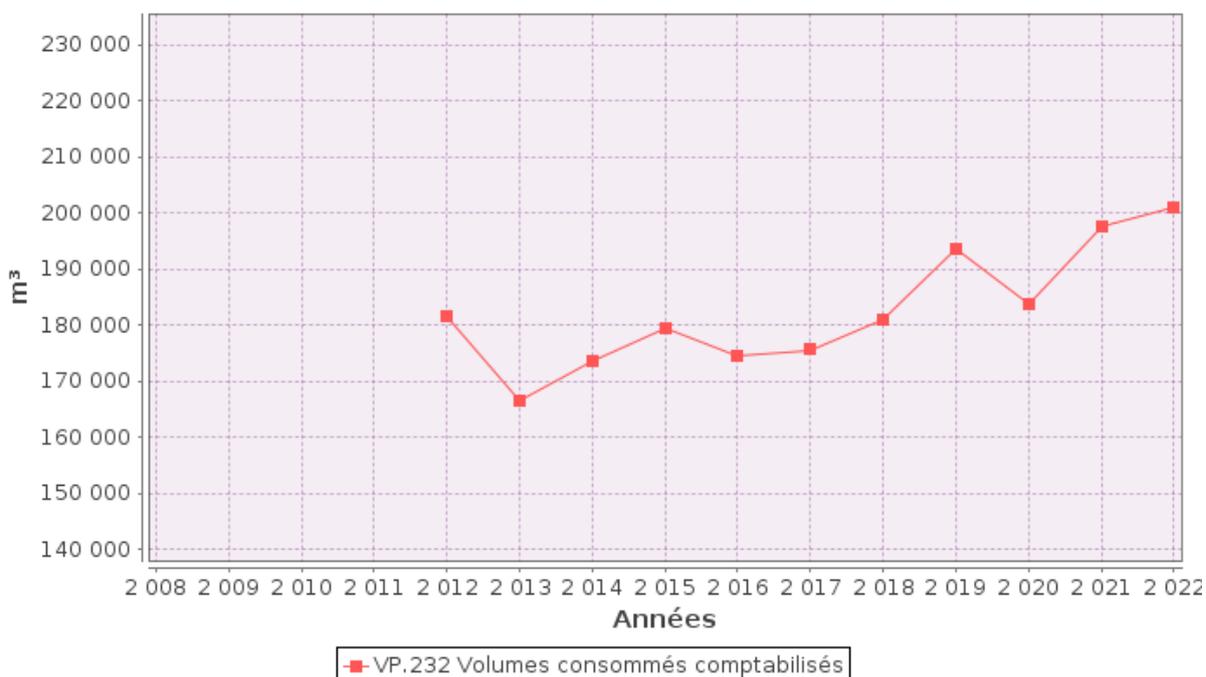
Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
 66170 MILLAS
 TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
 Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
 Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
 Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



2.5.5. Autres volumes

Volume	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	56 960	27 203	-52,2%
Volume de service (V9)	4 000	3 200	-20%

2.5.6. Volume consommé autorisé

Volume	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé	258 564	231 430	-10,5%

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
 66170 MILLAS
 TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
 Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
 Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
 Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



2.6. Linéaires de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **26,5 kilomètres au 31/12/2022 (26,5 au 31/12/2021)**. La valeur du linéaire de réseau de desserte est issue des données du Système d'Information Géographique (SIG) de la Régie des Eaux.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 12 sur 28



3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (l'abonnement, frais d'accès au service).

Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice ont été délibérés lors des Conseils d'Exploitation :

- Délibération 2019-03-14-N001 du 14 mars 2019 fixant le coût des prestations et travaux divers aux abonnés
- Délibération 2020-10-22-N002 du 22 octobre 2020 fixant les tarifs de distribution de l'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées
- Délibération 2021-04-12-N05 du 12 avril 2021 fixant le montant de la redevance Agence de l'eau « Persévérance des ressources en eau »
- Délibération 2022-08-31-N09 du 31 août 2022 fixant le coût du contrôle de conformité au regard de l'assainissement lors d'une vente d'immeuble
- Délibération 2022-08-31-N10 du 31 août 2022 fixant le coût de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Les redevances Agence de l'eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont fixées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : https://www.eaurmc.fr/jcms/gbr_5498/fr/les-redevances.

TARIFS 2021

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)				
Abonnement (€/an)	35,00	5,50%	1,93	36,930
Consommation (€/m ³)	1,400	5,50%	0,0770	1,4770
ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des eaux usées)				
Abonnement (€/an)	35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m ³)	1,100	10,00%	0,110	1,210
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU				
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,2800	5,50%	0,0154	0,2954
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,2100	5,50%	0,01155	0,2216
Modernisation des réseaux (€/m ³)	0,1500	10,00%	0,0150	0,1650
DIVERS				
	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
Frais d'accès au service	47,39	5,50%	2,61	50,00
Frais de résiliation	0	0	0	0
Frais de pose d'un compteur	29,29	20,00%	5,86	35,15
Frais de résiliation avec dépose de compteur	31,43	20,00%	6,29	37,71

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement
Coût du M3 - Eau et Assainissement

75,430 € TTC
3,3690 € TTC

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS
TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



TARIFS 2022

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)				
Abonnement (€/an)	35,00	5,50%	1,93	36,930
Consommation (€/m³)	1,600	5,50%	0,0880	1,6880
ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des eaux usées)				
Abonnement (€/an)	35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m³)	1,6500	10,00%	0,165	1,815
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU				
Lutte contre la pollution (€/m³)	0,2800	5,50%	0,0154	0,2954
Préservation des ressources en eau (€/m³)	0,2200	5,50%	0,0121	0,2321
Modernisation des réseaux (€/m³)	0,1600	10,00%	0,0160	0,1760
DIVERS				
Frais d'accès au service	47,39	5,50%	2,61	50,00
Frais de résiliation	0	0	0	0
Frais de pose d'un compteur	29,29	20,00%	5,86	35,15
Frais de résiliation avec dépose de compteur	31,43	20,00%	6,29	37,71

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement 75,430 € TTC
Coût du M3 - Eau et Assainissement 4,2065 € TTC

Le coût d'un contrôle de conformité au regard de l'assainissement est de 125 € HT (Délibération du Conseil d'Exploitation du 31 août 2022).

Le coût de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) est de 25€/m³ de surface de plancher (Délibération du Conseil d'Exploitation du 31 août 2022).

3.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

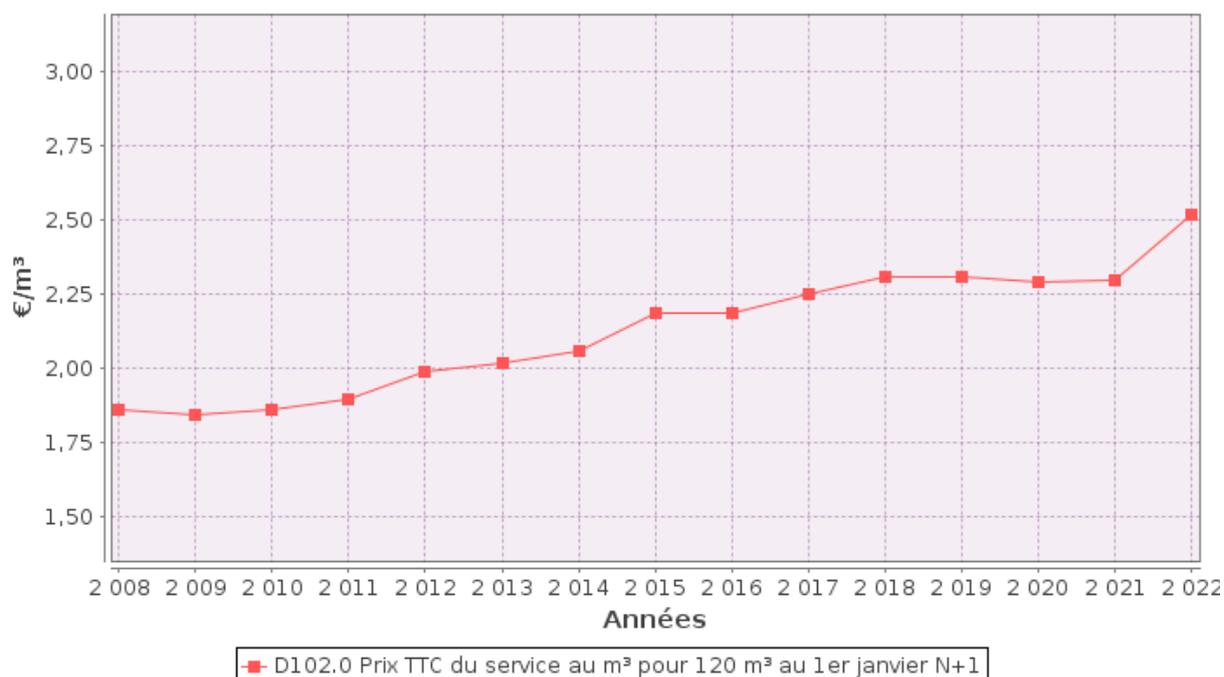
Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle € HT	35,00	35,00	0%
Part proportionnelle € HT	168,00	192,00	14,3%
Montant € HT de la facture de 120m³ revenant à la collectivité	203,00	227,00	11,8%
Taxes et Redevances			
Redevances € HT pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	25,20	26,40	4,8%
Redevances € HT de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA 5,5%	14,40	15,79	9,6%
Montant des taxes et redevances pour 120m³	73,20	75,78	3,5%
Total € TTC	276,20	302,78	9,6%
Prix TTC au m³	2,30	2,52	9,6%

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS
TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle en fin d'année courant septembre et octobre.

La facturation est effectuée selon une fréquence dépendant de l'option de paiement sélectionnée par l'abonné. En Annexe se trouve le règlement financier pour plus d'informations.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 201 027 m³ (197 604 m³ en 2021).

3.3. Recettes

Le total des recettes de vente d'eau aux usagers au 31/12/2022 est de 494 605€ contre 475 995 € au 31/12/2021.

3.4. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité

Pour l'année 2022, 986,92 € ont été abandonnés, soit 0,0049 €/m³ (0,0826 €/m³ en 2021).

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS
TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



3.5. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Le taux d'impayés au 21/01/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2021 est de 8,06%.

Pour le calcul du taux d'impayés, seules les factures portant sur le coût de l'eau potable sont considérées. Les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite) sont exclus.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 16 sur 28



4. Indicateur de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes en 2022
Microbiologie	17	0	17	0
Paramètres physico-chimiques	17	0	17	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvement réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

En annexe est disponible le Bilan qualité eau potable de l'année 2022.

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 95 points en 2022 (95 points en 2021).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 17 sur 28

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
Service : Eau Potable – Exercice : 2022**



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 18 sur 28

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
Service : Eau Potable – Exercice : 2022



RESEAU AEP : VALEUR DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE (INDICATEUR DE PERFORMANCE)	2022
Partie A : plan des réseaux (15 points max)	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (OUI : 5 points / NON : 0 point)	OUI 5
TOTAL DES POINTS : Partie A (15 points max) : plan des réseaux	15
Partie B : inventaire des réseaux (30 points max qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions ⁽¹⁾)	OUI 10
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾)	100% 5
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾)	100% 15
TOTAL DES POINTS : Partie B (30 points max) : inventaire des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice si le seuil de 15 points en partie A n'est pas atteint)	30
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾ (OUI : 10 points / NON : 0 point)	NON 0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾ (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (OUI : 10 points / NON : 0 point)	OUI 10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (OUI : 10 points / NON : 0 point)	NON 0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (OUI : 5 points / NON : 0 point)	NON 0
TOTAL DES POINTS : Partie C (75 points max) : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice si le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)	50
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120 points)	95

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 19 sur 28



(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau (%) de distribution se calcule ainsi :

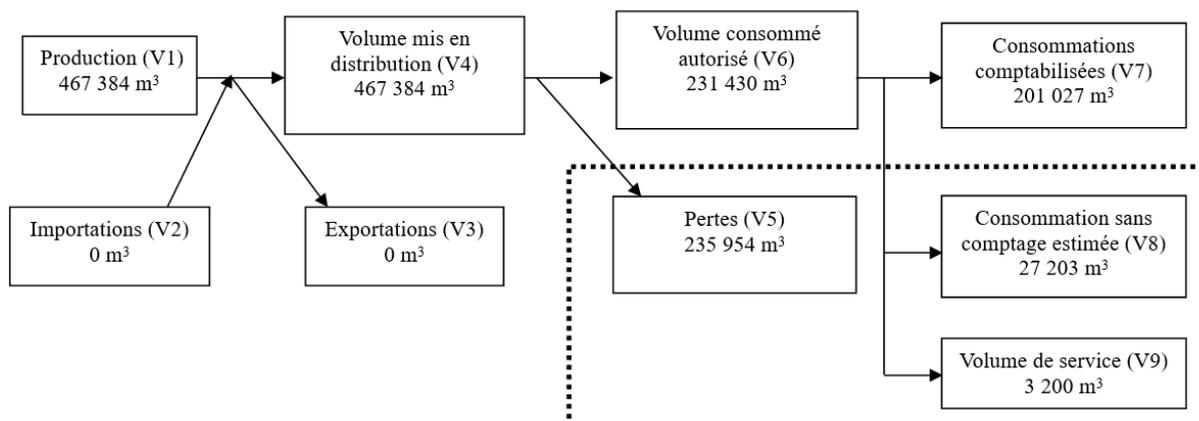
$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

L'indice linéaire de consommation en m³/jour/km se calcule ainsi :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{km de réseau}} \times 100$$

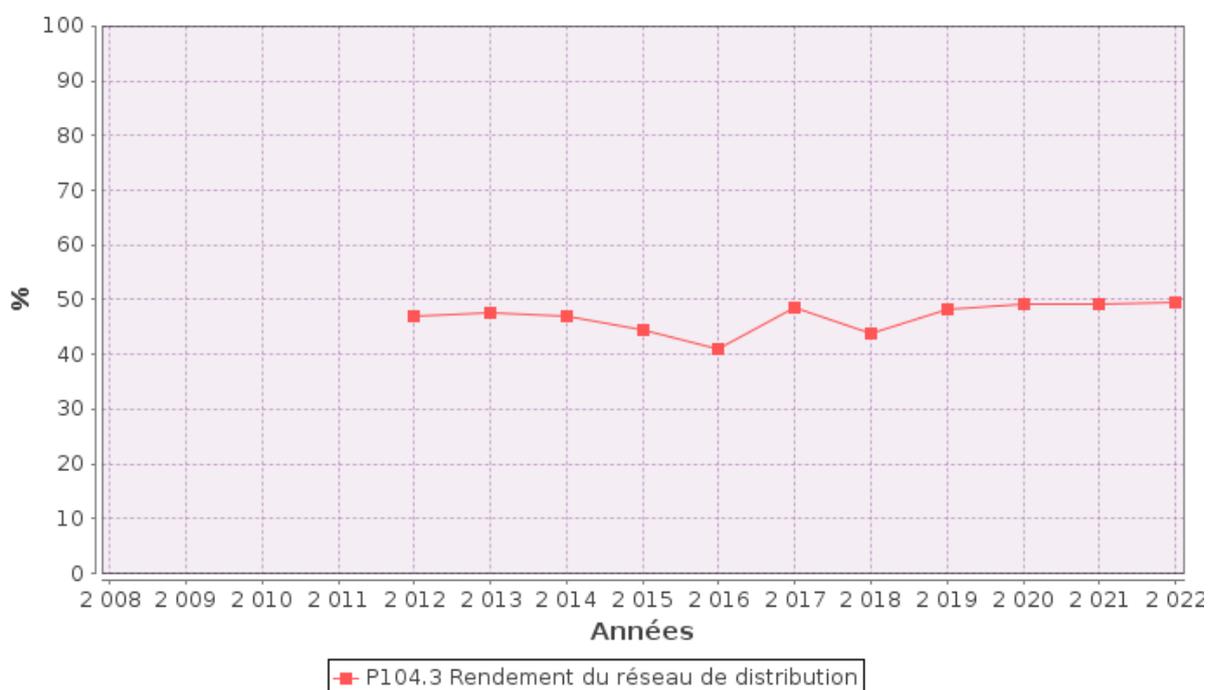
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) se calcule ainsi :

$$\text{Rendement primaire} = \text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$





	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (%)	49,1%	49,5%
Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)	26,73	26,93
Rendement primaire (%)	37,5%	43,0%



D'importants travaux d'investissement ont été réalisés en 2022. Plus de détails sur les investissements réalisés et les résultats préliminaires obtenus disponibles dans les paragraphes 4.3.4 et 5.1.

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

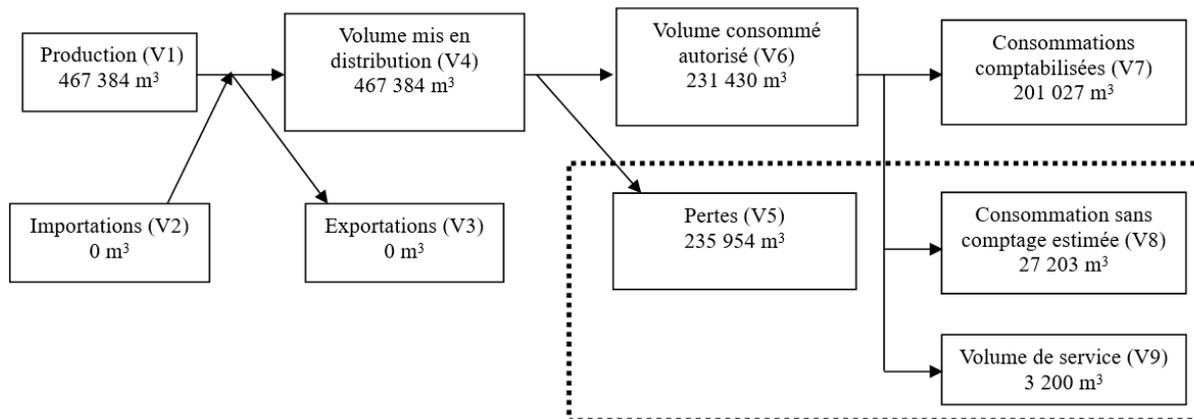
$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{km de réseau}} \times 100$$

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS
TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

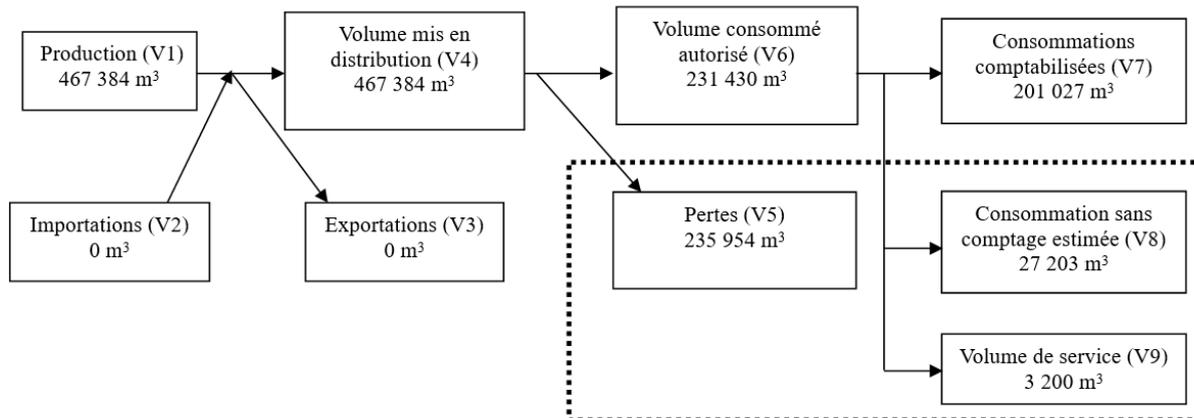


Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 27,5 m³/jour/km (34 m³/jour/km en 2021).

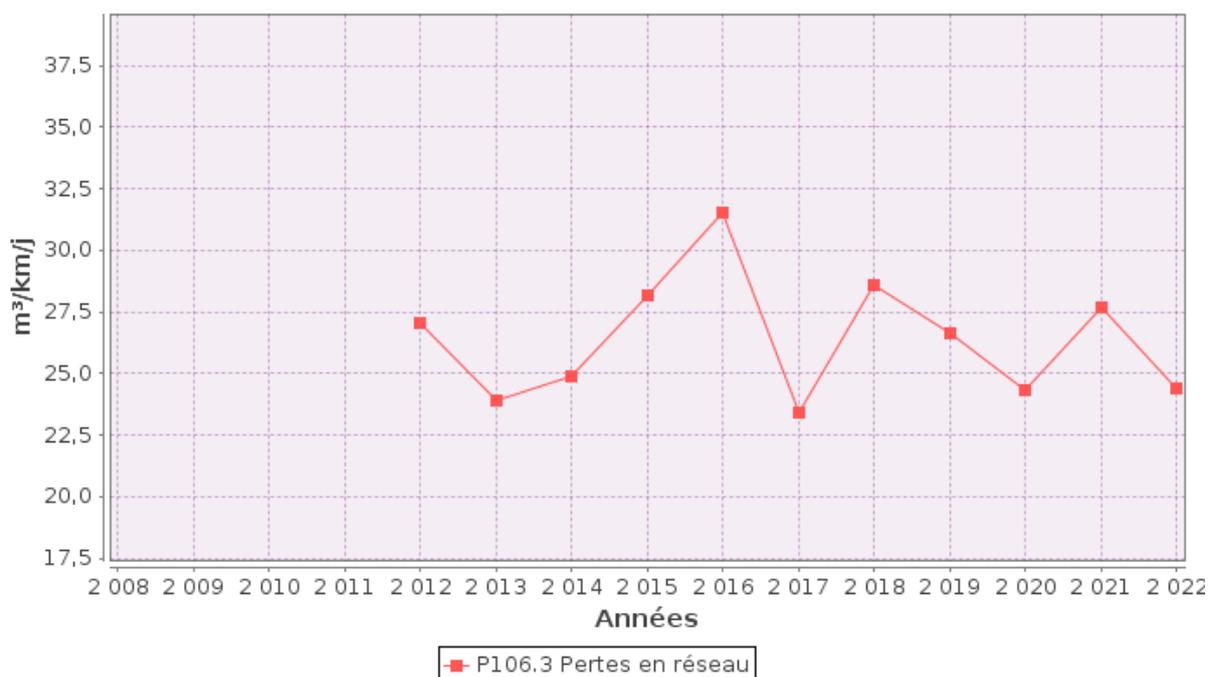
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{km de réseau}} \times 100$$



Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 24,4 m³/j/km (27,7 m³/j/km en 2021).



4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0,02	0,02	0,04	0,1

Au cours des 5 dernières années, **0,18 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{km de réseau}} \times 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,04%** (0,06% en 2021).



D'importants travaux d'investissement de renouvellement (hors branchements) ont eu lieu en 2022 avec :

- L'installation de 4 débitmètres de sectorisation et le renouvellement du compteur des réservoirs par un débitmètre (amélioration du suivi des réseaux) : 41 600 € HT
- Renouvellement eau potable de la Rue de la Fontaine (75 mètres linéaires) : 36 000 € HT
- Renouvellement eau potable de l'Avenue du Boulès et de ses 4 branchements : 13 000 € HT

Plus de détails sur les investissements réalisés et les résultats préliminaires obtenus disponible dans le paragraphe 5.1.

4.3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

4.3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée (P151.1)

Nombre d'interruption de service non programmées 2021	Fréquence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés 2021	Nombre d'interruption de service non programmées 2022	Fréquence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés 2022
10	4,73	33	15,20

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS
TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr
Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45
Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45
Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement



4.3.7. Taux de réclamations (P155.1)

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité 2021	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2021	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité 2022	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2022
7	3,31	10	4,61

4.3.8. Autres indicateurs

P152.1 - Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : 100% en 2022 (100% en 2021).

D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 1 jour en 2022 (1 jour en 2021).

A la connaissance de la Régie, il n'y a pas de branchements en plomb.

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 25 sur 28



5. Financement des investissements

5.1. Synthèse des travaux réalisés

D'importants travaux d'investissement de renouvellement couplé à la réparation ponctuelle de fuites ont eu lieu en 2022 pour un total de 213 200 € HT avec :

- L'installation de 4 débitmètres de sectorisation et le renouvellement du compteur des réservoirs par un débitmètre (amélioration du suivi des réseaux) : 41 600 € HT
- Renouvellement eau potable de la Rue de la Fontaine (75 mètres linéaires) : 36 000 € HT
- Renouvellement eau potable de l'Avenue du Boulès et de ses 4 branchements : 13 000 € HT
- Renouvellement eau potable de branchements Rue des Citronniers sur 70 mètres avec la suppression d'une canalisation amiante-ciment vétuste : 15 000 € HT
- 107 600 € HT investis dans la réparation ponctuelle de fuites en prenant le soin de renouveler les branchements selon les cas

La majorité de ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.

Ces travaux ont permis sur la fin d'année 2022 de diminuer par 25,8% le volume moyen journalier prélevé au niveau du forage Font de la Mille.

5.2. Etat de la dette du service (P256.2)

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 (montant restant dû en €) est de 745 610,08 €.

5.3. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Les derniers schémas directeurs d'eau potable, assainissement et pluvial datent de 2008.

Le 10 juin 2021, le Conseil d'Exploitation a validé la réactualisation des schémas directeurs d'eau potable, assainissement et pluvial. Le coût du schéma directeur d'eau potable est de 108 334 € HT subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental et à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

Les conclusions des schémas directeurs permettront de définir les travaux prioritaires à réaliser à court, moyen et long terme. A noter une forte volonté d'anticipation, avec l'établissement de dossier de travaux en amont de ces conclusions.



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 577	4 324
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,3	2,52
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	49,1%	49,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	34	27,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	27,7	24,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%	0,04%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0826	0,0049

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage
66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 27 sur 28



7. Annexes

- Annexe 1 : Règlement financier du service
- Annexe 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

REGIE DES EAUX de MILLAS

Place de l'Hôtel de Ville 2^{ème} étage

66170 MILLAS

TEL : 04.68.57.40.06 / MAIL : regiedeseaux@mairie-millas.fr

Site internet : <https://www.mairie-millas.fr/eau-et-assainissement/>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et Mercredi : 10h – 12h / 15h45 – 17h45

Vendredi : 10h – 12h / 15h45 – 16h45

Mardi et Jeudi : Sur Rendez-vous uniquement

Page 28 sur 28
